

Créer des solutions pour une vie positive

annexe financière
2023




ARTELIA

Sommaire

Organigramme financier	1
Bilan consolidé	2
Compte de résultat consolidé - Flux de trésorerie	3
Rapport des Commissaires aux Comptes	4

Préambule

Frédéric Abbadie

DIRECTEUR ADMINISTRATIF & FINANCIER

frederic.abbadie@arteliagroup.com

Ce fascicule a pour objet de donner une vision synthétique des comptes consolidés 2023 d'ARTELIA HOLDING.

Il n'obéit à aucune règle de présentation normée.

Il ne saurait se substituer aux documents légaux et notamment à l'annexe aux comptes jointe au rapport de gestion.

Nous avons le plaisir de vous informer que nos commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les comptes du Groupe. La Direction Administrative et Financière se tient à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Organigramme financier

AU 31 DÉCEMBRE 2023

ARTELIA HOLDING SAS

FRANCE

	%
ARTELIA SAS	100
↳ CLI SAS	100
↳ GANTHA SAS	100
↳ QUADRIC SAS	100
↳ RFR STRUCTURE ET ENVELOPPE SAS	100
↳ SECOA SAS	100
↳ SIS CONSEIL SAS	100
↳ SPRETEC SAS	100
↳ SAM ARTELIA MONACO	99,9
↳ ARTELIA SAUDI ENGINEERING CC ARABIE SAOUDITE	100
ARTELIA PEOPLE SOLUTIONS	100
ARTELIA INDUSTRIE SAS	100
ARTELIA DIGITAL SOLUTIONS SAS	100
↳ TOOLZ SARL	100
PRINCIPIA SAS	66,67
↳ PRINCIPIA ASIA SDN BHD MALAISIE	100
SPGA SAS	100
↳ SAGA SAS	100
ARTELIA CONSULTING	100

EUROPE

	%
ALLEMAGNE	100
ARTELIA GMBH	100
BELGIQUE	99,92
ARTELIA BELGIUM S.A.	100
SHER S.A.	100
↳ SHER CONSULT LTD RWANDA	100
DANEMARK	100
ARTELIA AS	100
↳ EJENDOMSELSKABET NAESTVEDVEJ APS	100
NORVÈGE	100
DR TECHN OLAV OLSEN AS	100
ROYAUME-UNI	100
ARTELIA PROJECTS UK LIMITED	100
↳ APPELYARDS LIMITED	100
AUSTIN NEWPORT GROUP LTD	100
ESPAGNE	100
ARTELIA SPAIN S.L.U	100
ITALIE	99
ARTELIA ITALIA S.P.A	99
PAYS-BAS	100
ARTELIA NEDERLAND B.V.	100
AUTRICHE	100
ARTELIA AUSTRIA GMBH	100
↳ ARTELIA S.R.O. RÉP.TCHÈQUE	100
SUISSE	100
ARTELIA INDUSTRIE SUISSE SA	100
ARTELIA SUISSE S.A.	99,80

MONDE

	%
AFRIQUE	
ALGÉRIE	
ARTELIA ALGÉRIE EURL	100
CÔTE D'IVOIRE	
ARTELIA CÔTE D'IVOIRE SASU	100
MAROC	
ARTELIA MAROC S.A.	100
MADAGASCAR	
ARTELIA MADAGASCAR SRL U	100
GUINÉE	
ARTELIA GUINÉE SASU	100
MOYEN ORIENT	
E.A.U.	
SOGREAH GULF FZE	100
OMAN	
ARTELIA MUSCAT ENGINEERING CONSULTANCY LLC	99
ISRAËL	
ARTIS ENGINEERING AND CONSULTING LTD	100
ASIE/AMÉRIQUE	
MEXIQUE	
ARTELIA CAL Y MAYOR S.A. DE C.V.	70
VIETNAM	
ARTELIA VIETNAM COMPANY LIMITED	100
SINGAPOUR	
ARTELIA SINGAPOUR PTE. LTD.	100
ARTELIA MYANMAR COMPANY LTD MYANMAR	100
ARTELIA (CAMBODIA) Co., LTD CAMBODGE	100
THAÏLANDE	
ARTELIA THAILAND LTD	99,9
SMC CONSULTING ENGINEERS LTD*	49
ARTELIA ENGINEERING LTD	95
SMC CONSULTING ENGINEERS LTD*	51
PHILIPPINES	
ARTELIA PHILIPPINES INC.	99,9
INDONÉSIE	
PT ARTELIA ISOPLAN INDONESIA	67
INDE	
ARTELIA CONSULTING ENGINEERS LIMITED PLC	99,99
CANADA	
FNX-INNOV INC	100
S.M. GROUP INTERNATIONAL INC	100
A.X.C. CONSTRUCTION INC	100

* Participation conjointe entre ARTELIA HOLDING SAS et la filiale thaïlandaise ARTELIA ENGINEERING Ltd.

Bilan consolidé

EN K EUROS - AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF	2023		2022	
	Valeurs brutes	Amortissements provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles <i>dont goodwill</i>	309 247 282 833	-60 664 -38 799	248 583 244 034	181 710 178 059
Immobilisations corporelles	114 673	-77 656	37 017	26 791
Immobilisations financières	12 588	-7 337	5 251	5 732
Titres mis en équivalence	257	0	257	254
ACTIF IMMOBILISÉ	436 765	-145 657	291 108	214 488
Stocks et en-cours	93	0	93	15
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	469 553	-23 043	446 510	324 009
Autres créances ⁽²⁾	74 967	-3 227	71 740	77 251
Valeurs mobilières de placement	65 766	0	65 766	40 629
Disponibilités ⁽³⁾	96 818	-1 462	95 356	116 886
ACTIF CIRCULANT	707 197	-27 732	679 465	558 790
TOTAL ACTIF	1 143 962	-173 389	970 573	773 278

⁽¹⁾ dont créances détenues en tant qu'agent ou mandant 32 148 k€ 0 k€
⁽²⁾ dont autres créances détenues en tant qu'agent ou mandant 0 k€ 23 858 k€
⁽³⁾ dont trésorerie détenue pour compte de tiers 5 933 k€ 6 946 k€

PASSIF	2023	2022
Capital	76 583	76 583
Réserves consolidées	-2 095	4 719
Résultat consolidé de l'exercice	36 329	25 999
CAPITAUX PROPRES (part de Groupe)	110 817	107 301
Intérêts et réserves minoritaires	2 557	2 314
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 585	91 537
Emprunts et dettes assimilées ⁽⁴⁾	212 249	148 425
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽⁴⁾	125 724	63 820
Autres dettes ⁽⁵⁾	418 641	359 881
DETTES	756 614	572 126
TOTAL PASSIF	970 573	773 278

⁽⁴⁾ dont dettes fournisseurs contractées en tant qu'agent ou de mandant 30 787 k€ 0 k€
⁽⁵⁾ dont dettes contractées en tant qu'agent ou mandant 7 294 k€ 30 804 k€
⁽⁶⁾ dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque 125 k€ 22 k€

Compte de résultat consolidé

EN K EUROS - AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	983 206	833 063
Autres produits d'exploitation <i>Dont reprises sur dépréciations et provisions</i>	33 407 22 385	29 943 21 730
Achats consommés	-347 710	-281 464
Charges de personnel	-554 844	-475 573
Autres charges d'exploitation	-3 919	-6 668
Impôts et taxes	-15 544	-16 298
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-41 883	-39 330
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION	52 712	43 672
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	-4 097	-4 095
RESULTAT D'EXPLOITATION APRES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION	48 615	39 577
Charges et produits financiers	-1 192	-3 671
Charges et produits exceptionnels	1 498	247
Impôts sociétés (y compris imp. diff.)	-12 062	-9 771
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	36 859	26 382
QP dans les résultats des entreprises mises en équivalence	55	68
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	36 914	26 450
Intérêts minoritaires	-586	-451
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	36 329	25 999

Flux de trésorerie

EN K EUROS - AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Résultat net des sociétés intégrées	36 329	25 999
Part revenant aux minoritaires	586	451
Elimination éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
. Elimination des amortissements et provisions ⁽¹⁾	22 530	19 228
. Elimination de la variation des impôts différés	1 355	-489
. Elimination des plus ou moins values de cession	294	-265
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-55	-68
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	61 038	44 856
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	36	36
Variation du besoin en fonds de roulement	20 402	-3 877
TOTAL VARIATION BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	20 438	-3 841
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	81 476	41 015
Acquisitions d'immobilisations	-15 373	-12 580
Cessions d'immobilisations	1 224	4 771
Incidence des variations de périmètre ⁽²⁾	-93 757	-10 062
Variation des dettes sur immobilisations	-925	-38 286
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-108 831	-56 157
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-30 633	-36 759
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-424	-548
Subventions d'investissements reçues		577
Emissions d'emprunts	144 125	65 901
Remboursements d'emprunts	-80 694	-23 737
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	32 374	5 434
Incidence de la variation des taux de change	-502	-409
VARIATION DE TRÉSORERIE	4 517	-10 117
Trésorerie d'ouverture hors trésorerie de mandants	150 548	160 665
TRÉSORERIE DE CLÔTURE HORS TRÉSORERIE DE MANDANTS	155 064	150 548

⁽¹⁾ à l'exclusion des provisions sur actif circulant
⁽²⁾ variations liées aux entrées/sorties de périmètres

ARTELIA HOLDING

Société par Actions Simplifiée

91 rue Simone Veil

93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les « comptes consolidés »

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

Opinion

En notre qualité de commissaires aux comptes de ARTELIA HOLDING, et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des « comptes consolidés » de ARTELIA HOLDING comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les « comptes consolidés » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice 2023.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des « comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux « comptes consolidés »

Il appartient à la direction d'établir des « comptes consolidés » présentant une image fidèle au regard des règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de « comptes consolidés » ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des « comptes consolidés », il incombe, à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces « comptes consolidés », le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces « comptes consolidés » ont été établis sous la responsabilité de la direction et, n'étant pas destinés à être adressés aux associés, n'ont pas fait l'objet d'un arrêté par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des « comptes consolidés »

Il nous appartient d'établir un rapport sur les « comptes consolidés ». Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les « comptes consolidés » pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des « comptes consolidés » ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société sur laquelle porte ce rapport.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les « comptes consolidés » comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les « comptes consolidés » ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les « comptes » au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des « comptes consolidés » et évalue si les « comptes consolidés » reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ou si les comptes sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel indiqué ou aux critères convenus ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les « comptes consolidés ». Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins.

Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

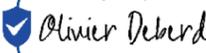
Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 21 juin 2024

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

DocuSigned by:

 9FD8B9C7E3A04A4...

DocuSigned by:

 B92ABE2BD1CB44A...

Olivier DEBERDT

Philippe CORIAT

nous vous invitons à consulter nos autres publications annuelles

- Le rapport de performance extra-financière
- L'annexe financière